



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30/01/2024

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le mardi 30 janvier, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 23 janvier 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Présents :</b></p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Gaël Marandin, Samuel Périddy, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier,</p> <p><b>Excusés :</b> Laurent Poncet, Marlène Benoit, Hervé LACROIX.</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Laurent Poncet à Alicia Berthier-Derose, Marlène Benoit à Gérard Dèque, Hervé Lacroix à Sandrine Boillot.</p> <p><b>Secrétaire :</b> Samuel Périddy.</p>
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	
<b>Nombre de Conseillers Présents : 12</b>	
<b>Nombre de Conseillers représentés : 3</b>	
<b>Début de séance : 20h30</b>	
<b>Fin de séance : 21h56</b>	

### CONVENTION MOBILIER URBAIN

CONVOCATION  
LE 23 01 2024

AFFICHAGE LE

03 FEV. 2024

M. le Maire soumet la nouvelle convention proposée par la société Girod Média pour le maintien d'un Abri voyageur IRIS avec caisson publicitaire double face, suite au souhait de la municipalité de voir retirer les autres supports de communication qui faisaient l'objet de la précédente convention, échue en novembre dernier.

Une grande partie des élus est plutôt favorable au retrait de la publicité.

Cet abri bus étant utilisé, il faudra néanmoins prévoir la construction d'un nouvel abri.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre (Samuel PERIDY, Alicia BERTHIER-DEROSE et Laurent PONCET) :**

- refuse la convention d'occupation pour l'abribus Avenue du Bois du Roi
- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

